



DIP - DGOEJ  
Case postale 3682  
1211 Genève 3

Richner institut de médiation éducative  
Madame Emmanuelle Richner  
Directrice  
Chemin de la Roselière 24  
1293 BELLEVUE

N<sup>réf.</sup> : DDM/SDO/EZS  
Aigle 300549-2021

Genève, le 13 septembre 2021

**Concerne : Votre courriel du 9 juillet dernier**

Chère Madame,

J'accuse réception de votre courriel du 9 juillet 2021 adressé à Madame la Conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta. Il m'a été remis pour raison de compétence et je suis ainsi en mesure de vous transmettre les éléments suivants.

Force est de constater que les éducatrices et éducateurs de l'enfance ne font pas parties des professions prévues par le règlement sur les professions de la santé (RPS), K 3 02.01, du 30 mai 2018.

Aussi, la nature de vos activités ne peut pas faire l'objet d'un financement ou remboursement de la part des assurances sociales publiques telles que la LaMal et l'AI au motif que votre activité n'entre pas dans leur champ d'application.

De plus, les éducatrices et éducateurs de l'enfance ne sont pas non plus considéré-e-s comme du personnel de pédagogie spécialisée au sens du règlement sur la pédagogie spécialisée (RPSpéc), C 1 12.05, du 23 juin 2021.

En conséquence, si je salue votre engagement dans l'accompagnement des familles et que je partage l'importance que vous attachez au soutien à la parentalité, je ne suis pas en mesure de pouvoir vous orienter d'une meilleure façon

En vous souhaitant plein succès dans la continuité de vos activités, recevez, chère Madame, mes salutations distinguées.

Daniela Di Mare Appéré  
Directrice générale